



**Maitre d'ouvrage :**  
COMMUNE D'ECHENEVEX  
267 rue François Estier  
01170 ECHENEVEX

## **REGLEMENT DE REMISE DES CANDIDATURES DANS LE CADRE D'UNE MAITRISE D'ŒUVRE**

### **Objet du marché :**

**Maîtrise d'œuvre pour la Réhabilitation de la cantine et  
construction du centre de loisirs et de la bibliothèque**

### **Date limite de Remise des candidatures**

7 JUILLET 2025 à 8H00

### **Modalités de remise des candidatures**

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique via le profil acheteur : <https://webmarche.adullact.org/entreprise/consultation/505387?orgAcronyme=r8t>



Assistant à Maîtrise d'ouvrage

Agence Départementale d'ingénierie de l'Ain  
102 Boulevard Edouard Herriot  
01000 Bourg-en-Bresse

# Sommaire

<b>1. Objet du marché .....</b>	<b>3</b>
1.1 Caractéristiques techniques : .....	3
1.2 Enveloppe prévisionnelle des travaux .....	3
1.3 Forme du marché .....	3
1.4 Planning prévisionnel de l'opération .....	3
<b>2. Organisation de la consultation .....</b>	<b>4</b>
2.1 Procédure.....	4
<b>3. Contenu du dossier de remise des candidatures .....</b>	<b>4</b>
<b>4. Retrait du dossier de remise des candidatures .....</b>	<b>4</b>
<b>5. Composition de l'équipe et forme du groupement de maîtrise d'œuvre .....</b>	<b>5</b>
<b>6. Détail de la procédure .....</b>	<b>5</b>
<b>7. Présentation des candidatures .....</b>	<b>6</b>
7.1 Éléments nécessaires à la sélection des candidatures : .....	6
<b>8. Conditions d'envoi et de remise des candidatures .....</b>	<b>7</b>
<b>9. Admissibilité / Conditions propres à ce concours .....</b>	<b>8</b>
<b>10. Sélection des candidatures .....</b>	<b>8</b>
<b>11. Nombre de candidats admis à concourir .....</b>	<b>8</b>
<b>12. Critères d'évaluation des projets .....</b>	<b>8</b>
<b>13. Indemnisation des concurrents /primes.....</b>	<b>9</b>
<b>14. Renseignements complémentaires.....</b>	<b>9</b>
<b>15. Procédures de recours.....</b>	<b>9</b>

# 1. Objet du marché

Maîtrise d'œuvre pour la Réhabilitation de la cantine et construction du centre de loisirs et de la bibliothèque

## 1.1 Caractéristiques techniques :

La mission confiée au maître d'œuvre comprendra les éléments de mission suivants :

- Etudes d'Esquisse (ESQ) pour la construction neuve
- Etudes d'avant-projet sommaire (APS).
- Etudes d'avant-projet définitif (APD).
- Etudes de projet (PRO).
- Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT).
- Etudes d'EXE (EXE) : Les études et plans d'exécution seront intégralement réalisés par le maître d'œuvre qui devra s'assurer que les documents établis, seront correctement suivis par les entreprises.
- Direction de l'exécution des travaux (DET).
- Assistance aux opérations de réception (AOR) et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

Missions complémentaires :

- Etude de diagnostic (DIAG) pour le bâtiment restaurant
- OPC (ordonnancement pilotage coordination)

## 1.2 Enveloppe prévisionnelle des travaux

2 690 000 € HT (valeur Avril 2025)

## 1.3 Forme du marché

La consultation ne fait pas l'objet d'une décomposition en lots. Les prestations donneront lieu à un marché unique.

Le présent marché ne fait pas non plus l'objet d'un fractionnement en tranches ou bons de commande.

## 1.4 Planning prévisionnel de l'opération

Date prévisionnelle d'envoi des dossiers de concours : Début Août 2025

Date limite pour la remise des projets : Début Novembre 2025

Démarrage des études : Janvier 2026

Planning prévisionnel des travaux :

Démarrage prévisionnel des travaux : Octobre 2026

Livraison du bâtiment : Juin 2028

## 2. Organisation de la consultation

### 2.1 Procédure

Le projet est choisi selon le mode de passation du concours restreint (Article R2162-15 à R2162-24 du Code de la Commande Publique).

Le marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalable avec le ou les lauréat(s) du concours en application de l'Article R2122-6 du Code de la Commande Publique.

Marché de Services de catégorie 12

#### Classification CPV

71200000-0 - Services d'architecture

71300000-1 - Services d'ingénierie

71310000-4 - Services de conseil en matière d'ingénierie et de construction

71320000-7 - Services de conception technique

## 3. Contenu du dossier de remise des candidatures

Le Dossier de consultation mis à disposition des candidats sur le profil acheteur contient :

- ✓ Le présent règlement pour la remise des candidatures
- ✓ Le programme synthétique
- ✓ Fiche synthétique de références à compléter
- ✓ Trame de Power Point pour les références visuelles à compléter

## 4. Retrait du dossier de remise des candidatures

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation pour la remise des candidatures est entièrement dématérialisé.

Le Dossier de remise des candidatures peut être consulté et téléchargé gratuitement à l'adresse suivante :

<https://webmarche.adullact.org/entreprise/consultation/505387?orgAcronyme=r8t>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les opérateurs économiques devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard \*.zip (lisibles par Winzip, Quickzip)
- Adobe® Acrobat® \*.pdf (lisibles par le logiciel Adobe Reader)
- \*.doc ou \*.xls version 2000-2003 (lisibles par Microsoft Office ou OpenOffice)
- Rich Text Format \*.rtf
- Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, . . .).

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est recommandé à l'entreprise de créer un compte sur la plateforme de dématérialisation où il renseignera notamment le nom de l'organisme soumissionnaire, et une adresse électronique afin de la tenir informée des modifications éventuelles intervenant en cours d'une procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions reçues...).

Le candidat est informé que seul l'exemplaire du dossier de consultation détenu par le pouvoir adjudicateur fait foi.

## 5. Composition de l'équipe et forme du groupement de maîtrise d'œuvre

La consultation s'adresse à un maître d'œuvre ou une équipe de Maîtrise d'œuvre disposant de compétences en matière de :

- ✓ Architecte
- ✓ Economie de la construction
- ✓ Structure
- ✓ Fluides y compris thermiques
- ✓ OPC (si l'OPC est géré par un co-traitant du groupement qui assure une autre compétence l'OPC désigné pour ce dossier devra être indépendant de toutes autres missions de conception)

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Si le marché est attribué à un groupement conjoint, le mandataire conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement.

En cas de groupement, le mandataire sera obligatoirement l'architecte. Un cabinet d'architectes ne pourra être mandataire de plusieurs groupements.

Il n'est pas possible de présenter pour le marché plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un groupement.

Un membre d'un groupement, autre que le mandataire est autorisé à figurer dans plusieurs groupements, les compétences ne sont soumises à aucune règle d'exclusivité.

La composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

## 6. Détail de la procédure

### Détail de la procédure

- ✓ Parution de l'Avis de concours.
- ✓ Envoi des candidatures par voie électronique
- ✓ Ouverture des enveloppes « candidatures » par le pouvoir adjudicateur qui enregistre le contenu. Le cas échéant, en présence de dossiers de candidatures incomplets, il est prévu la possibilité de demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier.
- ✓ Examen des candidatures par le Jury au vu des critères définis à l'article « Critères de sélection des candidatures » de ce règlement.
- ✓ Sélection de 3 candidats par l'acheteur suite à l'avis motivé du Jury.
- ✓ Information des candidats non retenus.
- ✓ Envoi du projet de marché aux candidats invités à participer au concours.
- ✓ Remise du projet par les candidats.
- ✓ Examen des plans et projets par le Jury : classement des projets et avis sur le versement de la prime aux candidats.
- ✓ Désignation du ou des lauréat(s) par l'acheteur.
- ✓ Négociation avec le ou les lauréats par la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable.
- ✓ Notification du rejet des offres.
- ✓ Attribution du marché par le pouvoir adjudicateur.

## 7. Présentation des candidatures

**Les candidats auront à produire, les pièces ci-dessous définies, rédigées en langue française :**

### 7.1 Éléments nécessaires à la sélection des candidatures :

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes

#### PARTIE 1 - AVEC LES PIÈCES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES :

- ✓ DC 1 : Lettre de candidature pour l'ensemble du groupement
- ✓ DC 2 : Déclaration du candidat de chaque membre du groupement
- ✓ Pouvoir de signature des co-traitants au mandataire.
- ✓ Attestation sur l'honneur pour justifier que chaque membre du groupement n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
- ✓ Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents pour chaque membre du groupement
- ✓ Les candidats en redressement judiciaire produiront une copie du ou des jugements

#### Pour l'Architecte ou le groupement d'Architectes :

- ✓ Identification de l'Architecte ou du groupement d'architectes, composition et moyens de l'architecte ou du groupement d'architectes - 1 page.
- ✓ Diplôme ou titre l'habilitant à exercer sa profession sur le territoire français.

#### Pour les bureaux d'études

- ✓ Composition et moyens en personnel, matériel ou équipements informatiques mis à disposition pour l'exécution de la mission - 1 page.
- ✓ Indication des titres d'études et/ou de l'expérience professionnelle du ou des responsables et des exécutants de la prestation de service envisagée.

#### PARTIE 2 - AVEC LES PIÈCES TECHNIQUES SUIVANTES,

- ✓ Une note méthodologique et contextuelle pour l'ensemble du groupement et rédigée par le mandataire mettant en avant la cohésion de l'équipe, ses orientations architecturales : organisation à chaque phase d'étude, communication au sein de l'équipe, récapitulatif des tâches attribuées à chacun des membres de l'équipe à chaque phase et sa motivation eu égard à la nature du projet et la compréhension des enjeux et contraintes 2 pages A4 au maximum
- ✓ La liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des cinq dernières années de l'architecte ou du groupement d'architectes : Présenter au moins une référence récente et d'ampleur comparable à l'objet de la consultation. Ces références seront présentées dans le tableau joint en annexe - 1 Page A4
- ✓ La liste des principales références des Bureaux d'Etudes récentes et d'ampleur comparable à l'objet de la consultation. Ces références seront présentées dans le tableau (joint en annexe) : 1 page A4 par compétence.
- ✓ Des références visuelles : En accompagnement des pièces écrites, l'Architecte ou le groupement d'Architectes fournira sous forme visuelle et à partir du modèle donné dans le dossier de candidatures un PPT (au format A3) qui reprendra trois références les plus récentes et opportunes, en lien avec le projet dans 3 slides.

Le contenu de ce POWER POINT est laissé à la libre expression des candidats qui peuvent présenter leur architecture sous forme de photos, plans, dessins, résumés graphiques, textes en rapport avec la thématique du concours mais il faudrait faire apparaître à minima l'année de réalisation, la surface bâtie et le coût des travaux.

Selon les dispositions de l'article R. 2143-4 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur accepte que les candidats présentent leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen, en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés à l'article R. 2143-3.

Les candidats peuvent constituer ou réutiliser un DUME dans sa version électronique via l'une des url suivantes : <https://ec.europa.eu/tools/espd/> OU <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Il est précisé que le pouvoir adjudicateur n'autorise pas les candidats à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci.

## 8. Conditions d'envoi et de remise des candidatures

### Remise des candidatures uniquement sous forme dématérialisée

La transmission des documents par voie électronique ne peut être réalisée qu'à l'adresse

suivante : <https://webmarche.adullact.org/entreprise/consultation/505387?orgAcronyme=r8t>

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

**La signature électronique des candidatures n'est pas requise.**

### Formats de fichiers acceptés :

En cas de transmission de réponse par voie électronique, les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de la candidature :

- Format bureautique propriétaire de Microsoft compatible version 2003 (.doc, .xls et .ppt),
- Format texte universel (.rtf),
- Format PDF (.pdf),
- Formats images (.gif, .jpg et .png),
- Format pour les plans (.dxf et .dwg).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

### Copie de sauvegarde :

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB) ou sur support papier. Cette copie est transmise, à l'adresse indiquée en page de garde du présent règlement de consultation, sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde », l'identification de la procédure concernée et les coordonnées de l'entreprise.

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte en cas de défaillance du système informatique ou lorsqu'un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits à l'issue de la procédure par le pouvoir adjudicateur.

Le pli cacheté contenant les documents mentionnés ci-avant porte l'indication de la consultation à laquelle il se rapporte. Il devra être remis contre récépissé avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation.

Les plis qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

L'enveloppe cachetée contiendra la candidature tel que défini à l'article *Présentation des candidatures* du présent règlement.

## **9. Admissibilité / Conditions propres à ce concours**

En application de l'article L 111-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, certaines des prestations exigées sont réservées à une profession particulière : Architecte.

## **10. Sélection des candidatures**

La sélection des candidatures sera effectuée dans les conditions prévues par le Code de la Commande Publique.

### **Élimination des candidatures**

Élimination des candidatures, des opérateurs économiques qui ne peuvent soumissionner à un marché en application des dispositions de l'article R2144-7 du Code de la Commande Publique.

### **Critères d'habilitation des candidatures**

Les compétences, capacités économiques, financières et techniques à réaliser les prestations, ainsi que les références professionnelles sont examinées au regard des critères suivants :

1. Pertinence de la méthodologie de projet, compétence des membres de l'équipe, capacité technique et financière, et répartition des tâches de chaque membre du groupement pour chacune des missions de maîtrise d'œuvre.
2. Qualités architecturales et pertinence des références proposées (architecturale et technique), représentatives en matière de projets comparables, à minima de complexité et d'importance équivalente.
3. Motivation de l'équipe eu égard à la nature du projet et pertinence de la compréhension des enjeux et contraintes.

### **Modalités de sélection des candidatures**

Pour procéder à la sélection des candidats habilités à concourir, le jury formule un avis motivé sur les candidatures.

## **11. Nombre de candidats admis à concourir**

Le nombre maximum de candidats admis à concourir sera de 3.

## **12. Critères d'évaluation des projets**

Les projets présentés par les 3 candidats admis à participer seront évalués au vu des critères suivants :

1. Qualité du projet : Qualité de l'expression architecturale et paysagère, qualité urbaine du projet et intégration dans le site en adéquation avec les règles d'urbanisme.
2. Fonctionnement du projet dans le respect du programme : organisation fonctionnelle, gestion des accès, prise en compte de l'exploitation/maintenance.
3. Économie du projet : compatibilité du projet avec l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux

### **Examen des prestations par le Jury**

Le Jury émet un avis motivé sur chacun des projets au regard des critères d'évaluation et procède au classement des projets en tenant compte de l'éventualité d'un désistement ou d'un

candidat qui se situerait dans un cas d'exclusion prévu à l'article L. 2341-1 du Code de la Commande Publique.

A cette fin, le jury complète son avis sur les candidats à retenir en identifiant un candidat suppléant qui pourrait se substituer au candidat défaillant en présence de ce cas de figure. Conformément aux propositions du Jury, le montant de la prime allouée à chaque candidat pourra être réduite ou supprimée si les prestations s'avèrent incomplètes, insuffisantes ou ne répondent pas au règlement de concours. Les primes seront payées dans un délai maximum de 30 jours à compter de la décision du pouvoir adjudicateur concernant le choix du lauréat du concours. L'indemnité versée à l'attributaire du marché constituera une avance sur les honoraires dus au titre de son marché.

### **13. Indemnisation des concurrents /primes**

Une prime de 13 990 € HT sera allouée à chaque candidat ayant remis des prestations.

### **14. Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir en temps utile une demande écrite en utilisant EXCLUSIVEMENT l'onglet « Question » de la présente consultation sur le profil acheteur : <https://marchespublics.ain.fr/>

Seules les demandes adressées au moins 8 jours avant la date limite de réception des candidatures feront l'objet d'une réponse de la part du pouvoir adjudicateur.

Une réponse en ligne via le profil acheteur

<https://webmarche.adullact.org/entreprise/consultation/505387?orgAcronyme=r8t> sera adressée au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des candidatures à tous les candidats ayant téléchargé le DCE.

Concernant les informations relatives à la remise des candidatures dématérialisées, il convient de se reporter à l'article *Conditions d'envoi et de remise des candidatures* du présent document.

### **15. Procédures de recours**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LYON

Palais des juridictions administratives

184 rue Duguesclin

69433 LYON Cedex 03

Tel : 04 78 14 10 10

Fax : 04 78 14 10 65

Mail : [greffe.ta-lyon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lyon@juradm.fr)

Les voies et délais des recours dont dispose le candidat sont :

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 et R.551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à 551-10 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA, après la signature du contrat.
- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers dans le délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.